

Recours au Règlement—M. W. Baker

M. Baker (Nepean-Carleton): Quitte à ce qu'il le nie, je répète que c'était un coup monté. Le ministre s'était entendu avec lui pour faire la réponse qu'il a faite. C'était inexcusable, mais, madame le Président, vous avez déjà reproché à l'opposition, et à juste titre, nous le reconnaissons, d'avoir abusé au cours de la période des questions de longues entrées en matière à des questions ou à des motions proposées aux termes de l'article 43 du Règlement. Nous en convenons, car c'est la façon dont la période des questions devrait se dérouler et les questions posées devraient être le plus concises possible.

Si l'on veut que la période des questions serve à la fin pour laquelle elle a été conçue, il importe que les réponses ne se prolongent pas comme ce fut le cas pour celle du secrétaire d'État aujourd'hui. Le ministre s'est étendu longuement sur la question avant que les députés de ce côté-ci n'interviennent et ne fassent appel au Règlement. Or, si une réponse se prolonge au point de perdre toute concision, la présidence doit intervenir, autrement la période des questions se détériorera lentement et irrévocablement pour devenir encore pire qu'elle ne l'est actuellement.

Nous sommes tout à fait disposés à accepter votre avis et vos décisions, madame le Président, sur la concision de nos questions, mais lorsque le secrétaire d'État donne une réponse beaucoup plus longue que d'habitude, une réponse, de plus, abusive et à tendance politique, alors nous devons intervenir. Notre seul recours, lorsque cela se produit et si la présidence n'intervient pas, est de crier «Règlement», comme le font les ministériels pour protester contre une entrée en matière trop longue à une question ou à une motion en vertu de l'article 43 du Règlement.

Madame le Président, vous avez besoin de l'aide de la Chambre à cet égard. En ma qualité de leader de l'opposition à la chambre, je vous promets que nous ferons notre possible pour vous aider et nous nous engageons à cette fin à faire de courts préambules. Mais c'est donnant donnant à la Chambre. Aussi devons-nous avoir l'assurance de la présidence, du leader du gouvernement et évidemment des ministres de la Couronne, qui sont censés bien connaître le Règlement de la Chambre et ne pas en abuser, qu'ils s'emploieront également à relever la qualité de la période des questions.

Si la Présidence a besoin d'aide, elle peut compter sur celle de l'opposition. Mais le leader du gouvernement à la Chambre doit également promettre de collaborer autrement nous perdons le caractère spontané de la période des questions. Je dis cela avec le plus grand sérieux. Il importe, madame le Président, que vous interveniez, et si vous le faites vous pouvez être assurée que ce côté-ci de la chambre appuiera cette intervention s'il s'agit de la période des questions, c'est-à-dire de cette partie des travaux de la Chambre dont nous sommes chargés.

J'ai cru de mon devoir de vous tenir ces propos, madame le Président. Si le député de Kitchener me dit que sa question était spontanée, qu'il n'en avait parlé à personne auparavant, je n'ai d'autre choix que d'accepter sa parole. Mais, même si c'est le cas, la réponse était beaucoup trop longue. En fait, madame le Président, si vous relisez la question, vous verrez qu'on aurait pu y répondre . . .

Des voix: Règlement.

M. Baker (Nepean-Carleton): On aurait pu y répondre . . .

Des voix: Règlement.

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Baker (Nepean-Carleton): On aurait pu répondre à cette question par un oui ou par un non accompagné d'une brève explication. Je pense qu'il y a eu de l'abus aujourd'hui. Il faut que cela cesse.

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je suis un peu étonné de l'intervention du leader parlementaire de l'opposition officielle. Je suis d'autant plus étonné que si le secrétaire d'État (M. Fox) a mis un certain temps pour fournir une réponse—et je reviendrai sur la nature de sa réponse à la question du député de Kitchener (M. Lang)—c'est qu'il était interrompu d'une façon constante, non pas par les cris de l'opposition, mais par les hurlements de certains députés de l'autre côté. J'observais le député de Calgary-Centre (M. Andre) qui se démenait comme un démon déchaîné, madame le Président, et qui hurlait à tue-tête pour empêcher le secrétaire d'État de fournir une réponse cohérente qui pût être entendue par les députés, et j'ai trouvé cela non seulement enfantin, mais absolument irrespectueux de cette institution. C'est là la triste et piètre image que nous projetons justement à cause d'une attitude aussi irresponsable que celle qu'a manifestée le député de Calgary-Centre par ses hurlements déchaînés.

A ce sujet, et j'étais présent, je l'ai observé—je vois que l'honorable député est à la Chambre, et je le lui dis en pleine figure—son attitude était irresponsable et dégradante à l'égard de cette institution, et je trouve cela malheureux. Madame le Président, je pourrais nommer plusieurs autres députés, mais je ne siège pas à la Chambre pour alimenter le journal de pots du député de Leeds-Grenville (M. Cossitt), qui est absent. Quoi qu'il en soit, je trouve que fondamentalement le leader de l'opposition officielle a raison de rechercher une période de questions orales qui dans l'ensemble se déroulerait d'une façon plus ordonnée, mais je ne voudrais pas qu'il porte exclusivement le blâme sur les ministériels.

Il arrive très souvent que des députés de son parti posent des questions avec de très longs préambules et de très longues argumentations. Il arrive également qu'ils ont obtenu de ce côté-ci des réponses plutôt courtes. J'admets qu'à l'occasion aussi les ministériels donnent des réponses qui soient plus longues, mais les questions sont tellement longues qu'il est parfois invitant de vouloir donner une réponse complète et de devoir utiliser plus de temps.

J'en viens précisément au point qu'il a soulevé, à savoir la question posée par le député de Kitchener. Le leader de l'opposition officielle semble vouloir laisser croire qu'il est irrégulier—et j'ignore s'il y a eu ou non consultations entre le député de Kitchener et le secrétaire d'État—mais il semble laisser entendre, dis-je, qu'il est irrégulier qu'on donne avis d'une question à un ministre. Bien au contraire, cela se fait sur une façon, je dirais, régulière et devrait se faire plus souvent, et d'ailleurs les députés de l'opposition eux-mêmes le font.